

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE VANNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Vannes

Objet de l'enquête

Aux termes de l'arrêté n°39 du 19 septembre 2019, le maire de VANNES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du règlement local de publicité (RLP) arrêté dont l'approbation est de la compétence du conseil municipal. LE RLP prévoit la protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des opérateurs économiques.

Déroulement de l'enquête

Cette enquête publique se déroulera durant 34 jours, à l'Hôtel de ville de VANNES, place Maurice Marchais, du mercredi 16 octobre 2019 à 8h15 au lundi 18 novembre 2019 à 18h,

Pendant cette période, les pièces constitutives du dossier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel de Ville de VANNES, place Maurice Marchais, où toute personne pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 18h, et le samedi matin de 9h00 à 12h. Un poste informatique sera également mis à la disposition du public dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu de l'enquête publique, pour avoir un accès en ligne au dossier d'enquête.

Ce dossier sera aussi consultable sur le site internet de la ville de Vannes (www.mairie-vannes.fr).

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des personnes intéressées sera à leur disposition à la mairie, siège de l'enquête. Ces observations pourront être également adressées par courrier à « Mme le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de Vannes, Hôtel de Ville de Vannes, place Maurice Marchais, 56000 VANNES » ou par voie électronique à « enquetepublique.rlp@mairie-vannes.fr ». Tous les plis reçus seront annexés audit registre.

Commissaire enquêteur

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Nicole JOUEN, attachée de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Elle siégera à l'Hôtel de Ville de VANNES où elle se tiendra à la disposition du public, les :

Mercredi 16 octobre de 8h15 à 12h15

Samedi 26 octobre de 9h à 12h

Lundi 18 novembre de 13h15 à 18h

Autres dispositions

Les personnes compétentes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sur le projet sont :

- Mme Karine LE SAGER-DIOUF, directrice de l'urbanisme, direction de l'urbanisme, pôle technique, Ville de Vannes, 02 97 01 63 30, karine.lesager-diouf@mairie-vannes.fr

- M. Jean-Alain PATRY, architecte-urbaniste, direction de l'urbanisme, pôle technique, Ville de Vannes, 02 97 01 63 30, jean-alain.patry@mairie-vannes.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès des responsables du projet dès la parution de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera consultable à la mairie de Vannes ainsi que sur le site internet de la Ville : www.mairie-vannes.fr. Ils seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de leur publication.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver la révision du règlement local de publicité de Vannes.